

EDITO

Bonjour à tous, villageoises et villageois,

Avec le mois de Mars, c'est le printemps que l'on célèbre et avec lui la reprise des activités extérieures.

En effet, le Sou des écoles organise son traditionnel Carnaval et sa vente de pizzas, la préparation de la non moins attendue Chasse aux œufs revisitée se peaufine et nos amis pêcheurs vont pouvoir préparer leur matériel et appâts avec l'ouverture de la pêche.

L'Association culturelle nous fera swinguer avec son concert rock.

Avec le printemps, une autre tradition perdure, c'est le changement d'heure. Nous dormirons une heure de moins mais les journées seront plus longues.

Bruno Grapotte

AGENDA

MARS

Jeudi 9 vers 14h : Passage de la course cycliste Paris Nice à La Croix Régis et au Pilon (5e étape entre Quincié en Beaujolais et Bourg de Péage)

Samedi 11 : Carnaval organisé par le Sou des Ecoles

Samedi 11 : Ouverture de la pêche

Samedi 18 de 10h à 12h : Conseils gratuits sur l'habitat à la mairie d'Echalas par SOLIHA

Samedi 18 à 19h30 : Concert Rock organisé par l'Association Culturelle à la salle des fêtes

Nuit de samedi 25 au dimanche 26 mars : Changement d'heure (on avance d'1h)

AVRIL

Samedi 1/04 de 9h à 15h : Déchetterie mobile aux Haies

Samedi 8/04 à 9h30 : Chasse aux œufs

RAS LE BOL !!

Déjections canines dans le village : ça suffit !

Le printemps arrive avec son cortège de manifestations extérieures pour le plus grand plaisir de tous. Mais si les fleurs vont bientôt colorer nos espaces verts, les crottes de chiens elles, continuent de décorer les terrains de jeu des enfants et lieux festifs (prés devant la mairie et du city stade entre autre) et ce malgré nos rappels écrits et oraux. **Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants par mesure d'hygiène !**

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

D'autre part, nous avons eu des plaintes de voisins excédés par les aboiements continus de chiens enfermés la journée entière !

Nous comptons sur votre civisme et votre bon sens pour remédier à ces désagréments. Merci !

PETITE ENFANCE

NOUNOU

Angélique CREMILIEUX - ZENATI, assistante maternelle aux Haies, a une place pour accueillir un bébé. Place disponible immédiatement ! Si vous êtes intéressé, la contacter par téléphone 06.24.30.84.25 ou mail : angelique.cremilieux@gmail.com



CRECHE

L'accueil collectif **LA RONDE DES COLLINES** fait partie des 4 crèches gérées par la Communauté de Communes. Il est ouvert le lundi, mardi et jeudi à Echalas et vendredi à Trèves.

Il pourra accueillir dès le **20 février**, les enfants à la journée grâce à la mise en place d'un service de repas à midi.

Préinscription sur le site de la CCRC avant le 25/03/2017 pour étude de votre dossier en commission le 5/04/2017.

<http://cc-regiondecondrieu.fr/petite-enfance/>

EMPLOI

Le lieu ressource d'aide pour la recherche d'emploi de la CCRC organise plusieurs ateliers thématiques animés par SUD OUEST EMPLOI :

- **Mardi 7 mars** "Utiliser internet pour sa recherche d'emploi"
- **jeudi 9 mars** "Test de recrutement"
- **mardi 14 mars** "Mieux communiquer par son image"
- **mardi 21 mars** "Le site de Pôle Emploi" Gratuit mais nombre de places limité, pensez à vous inscrire auprès de l'animateur - Tél : 04 74 56 89 46
Email : emploi@cc-regiondecondrieu.fr
Lieu : Espace Emploi - 15 rue des granges - 69420 CONDRIEU



URBANISME

Si vous effectuez des travaux sur votre maison d'habitation ou d'autres bâtiments, ceux-ci sont susceptibles d'être soumis à dépôt de permis de construire ou déclaration préalable en mairie.

Sont par exemple concernés :

- les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant : ex : volets roulants, création d'ouvertures ou agrandissement d'ouvertures....
- les créations d'annexes : ex : abri de jardin, piscine...
- aménagements des combles, garage ou cave
- les changements de destination

Cette liste n'est pas exhaustive et nous vous recommandons de vous renseigner en mairie avant d'engager tous travaux.

Réforme Carte Nationale d'Identité

A partir du 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) seront désormais traitées comme les passeports biométriques. Vous pourrez effectuer une demande de carte nationale d'identité dans l'une des 36 communes du département équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes. Pour gagner du temps et faciliter sa démarche dans les mairies, il sera possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (à compter du 21 mars <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>).

Les demandes instruites par des plateformes spécialisées permettront d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude.

Après instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé sur votre numéro de téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité auprès de la mairie de dépôt de la demande.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou vol) reste gratuite.

La mairie des Haies ne pourra donc plus délivrer de carte nationale d'identité.

LA DECHETTERIE MOBILE

Elle sera aux Haies (parking du cimetière) **le samedi 1er Avril 2017 de 9h à 15h.**

Accès gratuit (sur présentation de votre carte d'accès)

Les déchets acceptés : encombrants, déchets verts, cartons et ferrailles.

Les déchets refusés : déchets spéciaux (huiles de vidange, peintures, batteries, toxiques), déchets d'équipement électrique ou électronique (réfrigérateur, gazinière, écran de télévision, etc.). Il convient de les déposer à la déchetterie d'Ampuis.

Horaire d'ouverture de la déchetterie d'Ampuis :

Du mardi au vendredi 14h/18h30

lundi et samedi 8h30/12h et 14h/18h30

La déchetterie est accessible à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu, sur présentation d'une carte d'accès nominative délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile. Si vous n'avez pas votre carte d'accès, demandez-la au Service Environnement de la CCRC à Condrieu - Tél : 04 74 56 89 40

☹ **Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est interdit.**
Ils doivent être déposés en déchetterie.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

L'introduction accidentelle en France du frelon asiatique depuis le début des années 2000, est un vrai problème de société, qui nous concerne tous, et c'est par l'action de tous que cette invasion pourra être réversible.

Pourquoi est-il nuisible ?

Alors que les abeilles se nourrissent de pollen, le frelon asiatique se nourrit de protéines qu'il trouve dans la chair des insectes, et notamment des abeilles.

En Europe, il n'existe pas de prédateurs ou de régulateurs du frelon asiatique d'où son développement exponentiel.

Quels sont les dangers ?

Si l'on ne fait rien, c'est l'environnement de l'Homme qui va changer :

- danger pour les particuliers dans leur jardin et dans la nature, même si le frelon asiatique n'attaque que s'il se sent menacé.
- danger pour les professionnels des espaces verts et agriculteurs.
- danger pour la faune et la flore. (Pour fournir les 500g de protéines nécessaires pour nourrir chaque jour un nid de 70cm, il faut 15 000 abeilles, 3 à 5 frelons chassant en permanence devant une ruche vont tuer 3 600 abeilles en moyenne par jour).

Prévention ?

Au printemps, vous pouvez piéger les reines fondatrices en réalisant un piège avec une bouteille en plastique dont vous coupez le haut et le retournez dans le fond. Versez y un verre de bière, un verre de vin blanc (qui éloigne les autres insectes), du sirop. A suspendre à un arbre.

Que faire si vous suspectez la présence d'un nid de frelon asiatique ?

- Surtout ne tentez pas d'intervenir seul
- Prenez une photo de l'insecte ou du nid
- Contactez : GDS 69 : 04 78 19 60 60
- Chacun peut fabriquer et installer des pièges.

Si vous observez un nid sur la commune, merci d'en faire part à la Mairie.

Pour + d'info : <https://frelons-asiatiques.fr/>

ou <http://www.comptagecapturefrelonasiatique.fr/capture/notreconseil>.

